

## CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

27 OCTOBRE 1999

## DÉLIBÉRATION

99 – 15

Point 3

OPÉRATIONS D'ACQUISITIONS APPROUVÉES

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Le programme pluriannuel d'acquisition s'effectue dans la limite des prix fixés par le service des Domaines.

## 3.1. MANCHE MER DU NORD

pas d'opération nouvelle proposée

## 3.2. ATLANTIQUE – BRETAGNE

BRETAGNEIlle-et-Vilaine

3.2.1. Anse du Verger (extension)

*Cancale*

45 ha

Côte d'Armor

3.2.2. Archipel et littoral de Penvénan

*Penvénan*

195 ha

Finistère

3.2.3. Iles d'Iroise

*Le Conquet*

170 ha

*action du Conservatoire sur la presqu'île de Crozon*

3.2.4. Presqu'île de Roscanvel (extension)

*Roscanvel*

210 ha

3.2.5. Anses de Pen Hir et du Toulinguet

*Camaret*

300 ha

3.2.6. le Fret (extension)

*Crozon*

40 ha

3.2.7. Bois de Poulmic (extension)

*Crozon, Lanveoc*

75 ha

3.2.8. L'Aber (extension)

*Crozon*

50 ha

PAYS DE LOIRELoire-Atlantique

3.2.9. Marais et coteaux de Guérande

*Guérande, Le Croisic,  
Batz, La Turballe*

3.070 ha

POITOU-CHARENTES

pas d'opération nouvelle proposée

AQUITAINE

3.2.10. Marais de la Tafarde

*Ste-Eulalie-en-Born*

100 ha

36, QUAI D'AUSTERLITZ

75013 PARIS

TÉL. 01.44.06.89.00

FAX 01.45.83.60.45

e-mail : cel.paris@wanadoo.fr

### 3.3. MÉDITERRANÉE

#### LANGUEDOC ROUSSILLON

##### Aude

##### Affectation

3.3.1. La Corrège *Leucate* 20 ha  
Sous réserve de l'engagement de la commune sur une servitude de protection de sa propriété

##### Gard

3.3.2. Programme coordonné d'exercice du droit de préemption (2.300 ha)  
*Le Grau du Roi, Aigues Mortes, St-Laurent d'Aigouze, St-Gilles, Vauvert*

#### PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

##### Var

3.3.3. Confirmation de la décision d'acquisition des Salins d'Hyères (900 ha)

##### Alpes-Maritimes

3.3.4. La Croix des Gardes *Cannes* 75 ha

### 3.4. CORSE

##### Haute-Corse

3.4.1. Banda Bianca *Furiani* 38 ha

3.4.2. Lido de la Marana *Borgo* 95 ha

##### Corse du Sud

3.4.3. Sarpente *Bonifacio* 360 ha

### 3.5. RIVAGES FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

##### Martinique

3.5.1. Anse Coulevre –Fond Moulin (extension) *Grand-Rivière* 170 ha

### 3.6. OCEAN INDIEN

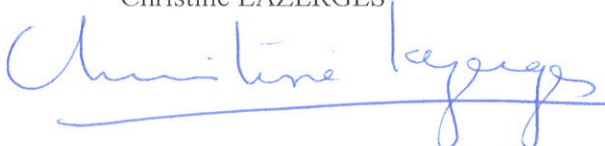
pas d'opération nouvelle proposée

### 3.7. LES LACS

##### Lac de Madine (Meurthe et Moselle)

3.7.1. Etang de Pannes *Pannes, Essey, Mezeris* 20 ha

La Présidente,  
Christine LAZERGES



Le Directeur,  
François LETOURNEUX

